



APPEL D'OFFRES PUBLIC

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 2016-027

Travaux reconstruction majeure de sections de trottoirs sur cinq rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PRR 2016).

Date d'ouverture : Lundi le 22 août 2016, à 14 h.

Renseignements : Madame Karima Aribia au 514 872-6946

Cautionnements :

Chaque soumission doit être présentée avec un cautionnement de soumission représentant une somme de 10% du montant soumissionné, émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'autorité des marchés financiers, conformément au cahier des charges, et accompagné d'une lettre d'intention d'une compagnie d'assurances de fournir le cautionnement d'exécution des travaux égal à 50 % et de paiement des matériaux, des sous-contrats et de la main d'œuvre égal à 50 % du coût de la soumission.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents :

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 5 août 2016.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 5^E JOUR D'AOÛT 2016

Le secrétaire d'arrondissement,

M. Magella Rioux